

RAPPORT N° 05/4-08  
au Conseil Municipal

**OBJET**

**CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE QUARTIER  
AU LIEU-DIT «CAYENNE-LES-HAUTS» A LA MONTAGNE 17EME KM**

**APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT**

**AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS  
AUPRES DES DIFFERENTS PARTENAIRES**

Dans le cadre des projets «Politique de la Ville», il est prévu la réalisation d'une Maison de Quartier sur le terrain communal cadastré section CH 48 situé à proximité du Plateau Sportif au lieu-dit «Cayenne-les-Hauts», Plaine d'Affouches à la Montagne 17ème km.

Le bâtiment à construire, d'une superficie de 155 m<sup>2</sup>, est constitué :

- d'une salle polyvalente,
- d'un espace bar-cuisine,
- d'un bureau,
- d'un espace-repos,
- de sanitaires,
- d'une véranda.

L'estimation des travaux, initialement de 150 000,00 € hors taxes, a été réévaluée à 202 373,02 € hors taxes, suite aux résultats de la consultation d'entreprises selon la procédure adaptée.

Le plan de financement s'établit comme suit.

CREDITS CONTRACTUALISES «POLITIQUE DE LA VILLE»				CREDIT ORDINAIRE	TOTAL
Europe 90 000,00 €	Etat 15 000,00 €	Département 15 000,00 €	Commune 30 000,00 €	Commune 52 373,02 €	202 373,02 €
44,47 %	7,41 %	7,41 %	14,82 %	25,89 %	100,00 %

**RAPPORT N° 05/4-08**

**PROJET**

**DE**

**FINANCEMENT**

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, je vous demande donc :

1. d'approuver le projet,
2. d'approuver le plan de financement correspondant,
3. de m'autoriser à solliciter les subventions auprès des différents partenaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**René-Paul VICTORIA**

DELIBÉRATION N° 05/4-08  
du Conseil Municipal,  
en séance du vendredi 20 mai 2005

**OBJET**

**CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE QUARTIER  
AU LIEU-DIT «CAYENNE-LES-HAUTS» A LA MONTAGNE 17EME KM**

**APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT**

**AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS  
AUPRES DES DIFFERENTS PARTENAIRES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 05/4-08 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE  
(11 abstentions, dont 3 votes par procuration)**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet de construction d'une Maison de Quartier au lieu-dit «Cayenne-les-Hauts» à la Montagne 17ème km, sur terrain communal cadastré section CH 48.

**ARTICLE 2**

Approuve le plan de financement correspondant.

CREDITS CONTRACTUALISES «POLITIQUE DE LA VILLE»				CREDIT ORDINAIRE	TOTAL
Europe 90 000,00 €	Etat 15 000,00 €	Département 15 000,00 €	Commune 30 000,00 €	Commune 52 373,02 €	202 373,02 €
44,47 %	7,41 %	7,41 %	14,82 %	25,89 %	100,00 %

**DELIBERATION N° 05/4-08**

REUNION

MAIRIE DE SAINT-DENIS

**ARTICLE 3**

Autorise le Député-Maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **25 MAI 2005**



**René-Paul VICTORIA**